

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE DU 1^{er} juillet 2026 :

Présents : GOUBY Thierry, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, GEORGES Déborah, GUICHERD Jennifer, MACHABERT Rémi, MEYER Cindy, PERRET Pierre, PORTAILLER Christian, ROYER Lysiane, TOURNEBIZE Marie-Thérèse, VAUCHE Joël.

Absents : DUBREUIL Quentin donne pouvoir à JOUIN Nicolas, HENRI Delphine donne pouvoir à GEORGES Déborah, MARTINS Angélique donne pouvoir à ROCHIGNEUX Didier.

Secrétaire de séance : TOURNEBIZE Marie-Thérèse

Objet : Délibération pour le choix de l'entreprise de menuiseries extérieures

En raison de la liquidation judiciaire de l'entreprise EX ALU, il est nécessaire de relancer la consultation du lot « menuiseries extérieures » pour les travaux de la salle des fêtes dans les meilleurs délais. Afin de limiter l'impact sur le planning général, nous avons la possibilité d'avoir recours à un marché public de gré à gré qui ne nécessite pas de publicités ni mise en concurrence conformément à l'article L2122-1 du Code de la commande publique.

Cependant, quatre entreprises ont été sollicités pour l'élaboration d'un devis avec le même cahier des charges. Il a été retenu l'entreprise BLANCHET GROUP pour un devis de 75 000€, ce qui engendre un surplus d'environ 10 000€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 6 juillet 2026
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse TOURNEBIZE

A blue ink signature of Marie-Thérèse TOURNEBIZE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20260701-2026-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026